ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 44482

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réduction programmée par l'application de la réforme des lycées de l'enseignement d'histoire et de géographie dans les séries scientifiques. La grille horaire découlant de cette réforme n'octroie que 2,5 heures par semaine à cette discipline dans la série S. Cette réduction compromet gravement non seulement l'utilisation des méthodes pédagogiques innovantes mais aussi le contenu des enseignements dispensés affectant ainsi leur cohérence. Au moment où violence, délinquance, incivilités se multiplient dans les établissements, il est paradoxal de vouloir diminuer l'enseignement de ces disciplines qui représentent une contribution essentielle à la formation civique des élèves. Cette volonté est d'autant moins compréhensible que le Gouvernement déclare parallèlement souhaiter élargir la formation scientifique dans les universités en y intégrant des enseignements de philosophie ou d'histoire des sciences. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend mettre enfin en cohérence ces déclarations avec les réformes qu'il propose.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égale dignité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

Données clés

Auteur : M. Jean Bardet

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE44482

Circonscription : Val-d'Oise (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44482
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2075
Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4821